

CONSEIL MUNICIPAL

25 JUILLET 2022 – 19H00

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Lautrec, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU, Maire.

Présents: Thierry BARDOU- Jean-Luc GUIPPAUD - Gilles BERTRAND – Laurence BONNASSIEUX-Geneviève BOUTIE- - Thierry DAGUZAN- Thomas PLO - Benoit LEVIANDIER -Jérôme RIVEL - Pauline VARO - Florence GOURLIN - Nathalie WOITIEZ

Excusés :

Eloïse BARTHE qui donne pouvoir à Thierry DAGUZAN
Maxime MASSIES qui donne pouvoir à Thierry BARDOU
Marie-Noëlle FOURES qui donne pouvoir à Laurence BONNASSIEUX
Quentin VICENTE qui donne pouvoir à Nathalie WOITIEZ
Corinne BERBIGIER qui donne pouvoir à Gilles BERTRAND

Absents: Dominique RAMUSCELLO- Claude COUGNENC

Date de convocation : 19 juillet 2022

Désignation d'un secrétaire de séance : M.Gilles BERTRAND

Délibération 2022-49 - Fixation du loyer du futur commerce de boucherie- annule et remplace la délibération 2022-4 du 31 janvier 2022

Le conseil municipal avait fixé par délibération en date du 31 janvier 2022, le loyer du futur commerce de boucherie situé 9 route de Castres, à 500€ HT suite à la réhabilitation des anciens bâtiments « Lacourt ».

M. le Maire informe que les communes sont exonérées de TVA pour les locations de locaux nus à usage professionnel.

M.le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir annuler la délibération 2022-4 du 31 janvier 2022 et de fixer le loyer du local commercial situé au 9 route de Castres à 500€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de fixer le loyer du commerce de boucherie qui sera situé route de Castres à 500 €/mois.

Délibération 2022-50 - Signature d'un bail commercial –Société « Côté Viande » annule et remplace la délibération 2022-10 du 27 juin 2022

M.le Maire rappelle que le bâtiment municipal en cours de réhabilitation route de Castres va permettre l'accueil d'un commerce de boucherie – traiteur dénommé « Côté Viande » et qu'à ce titre, le conseil municipal avait validé la signature d'un bail commercial avec le futur gérant, M.Louzon Alexandre, président de la SAS « Côté Viande » le 27 juin dernier, avec un loyer fixé à 500€ HT.

Il informe le conseil municipal que les communes sont exonérées de TVA pour les locations de locaux nus à usage professionnel et qu'il convient de rectifier le 1^{er} bail signé.

Il rappelle que le bail commercial doit être conclu avec M.Louzon Alexandre, Président de la SAS « Côté Viandes » pour une durée de 9 ans, à compter du 1er juillet 2022.

Le local donné à bail est situé au 9 route de Castres 81440 Lautrec, cadastré section D 1806, pour une surface locative de 98.65m².

Le montant du loyer mensuel est fixé à 500 euros par mois, révisable tous les trois ans à la date d'anniversaire du bail.

M.le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ce nouveau bail commercial avec la SAS « Côté Viandes » avec effet au 1er juillet 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise M.le Maire à signer le bail commercial avec la SAS «Côté Viandes» représentée par M.Louzon Alexandre avec effet au 1er juillet 2022.

Délibération 2022-51 - Retrait de la délibération n°2022-48 approuvant l'adhésion de la Commune d'Alban au syndicat mixte d'aménagement hydraulique du Dadou

En date du 27 juin, le conseil municipal avait approuvé l'adhésion de la commune d'Alban au SIAH du Dadou. Un courrier du 1er juillet des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de la légalité demande au Conseil Municipal de bien vouloir retirer cette dernière.

Le comité syndical du SIAH du Dadou n'ayant pas encore délibéré sur cette demande d'adhésion, le conseil municipal doit attendre la notification de cette délibération.

M.Le Maire demande au conseil municipal de retirer la délibération 2022-48.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- retire la délibération 2022-48 approuvant l'adhésion de la commune d'Alban au syndicat mixte d'aménagement hydraulique du DADOU.

Questions diverses

Néant

**Le Maire,
Thierry BARDOU**



**Le secrétaire de séance
Gilles BERTRAND**

